

## Article

---

« Problèmes de politique culturelle extérieure : aspects culturels des relations Canada-Europe »

Brigitte Schroeder-Gudehus

*Études internationales*, vol. 1, n° 3, 1970, p. 45-60.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/700036ar>

DOI: 10.7202/700036ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## PROBLÈMES DE POLITIQUE CULTURELLE EXTÉRIEURE

### ASPECTS CULTURELS DES RELATIONS CANADA-EUROPE

Reliées à des institutions, à des textes ou des éléments quantifiables, les relations politiques, militaires et économiques offrent à l'analyse et à la discussion une problématique aux contours relativement bien définis. On ne saurait en dire autant des relations culturelles internationales : leurs origines sont aussi multiples que leurs expressions, leur substance est essentiellement immatérielle et leurs influences sur la vie des collectivités demeurent largement insaisissables. Réfractaire à l'analyse étiologique précise, le phénomène n'a pas échappé aux interprétations normatives et à l'emprise des idéologies. Les éléments « mythologiques » qui encombrant toujours ce terrain de recherche en attestent bien le passage.

Que d'éventuelles « solidarités atlantiques » reposent en partie sur des liens culturels paraît plausible. Sous lequel de ses aspects, cette hypothèse se prête-t-elle à la discussion informée ? Il serait, à la rigueur, possible de faire l'inventaire de

ces liens, d'en dégager les origines, des catégories, d'en recenser les manifestations et, peut-être, d'en évaluer l'impact socio-culturel. Les résultats obtenus n'auraient qu'un rapport lointain avec les préoccupations de ce colloque. La question que nous devrions nous poser dans le cadre de ces débats est la suivante : les relations culturelles qui existent à l'époque actuelle entre le Canada et l'Europe ont-elles un rapport quelconque avec les liens si évidents dans les domaines politique, militaire et économique ? En constituent-elles un facteur déterminant ? — un facteur accessoire ? — ou encore l'incidence est-elle nulle ? En d'autres termes, plus généraux : quel est l'impact de relations culturelles internationales sur le comportement politique des collectivités ?

Les résultats de la recherche ne vont pas, à l'heure actuelle, au-delà de réponses éparses et fragmentaires. Toute discussion autour de cette question fondamentale aurait donc nécessairement tendance à s'étendre aux considérations normatives et, par conséquent, à s'y diluer.

Or, le fait que la recherche ne se trouve pas en mesure encore de fournir sur

*Mme B. SCHRÆDER-GUDEHUS est professeur au département de Science politique de l'Université de Montréal.*

le rapport entre relations culturelles internationales et comportements politiques un tableau cohérent d'interprétations et d'hypothèses, n'a pas empêché un nombre grandissant de gouvernements d'intégrer le facteur culturel dans leurs programmes de politique extérieure. Sans nous éloigner du problème fondamental, nous pouvons ainsi reposer la question à un niveau plus concret : si un gouvernement se décide d'intervenir dans le développement spontané des relations culturelles internationales, quelles sont ses motivations ? S'est-il fait une opinion sur le rapport entre le culturel et le politique ? Quels sont les effets politiques recherchés, par l'orientation générale de la politique culturelle extérieure et par les mesures concrètes qu'elle inspire ? Si le gouvernement attribue ainsi aux facteurs culturels une fonction dans la conduite de la politique extérieure comment a-t-il organisé cette fonction ?

Il est évident que, dans le domaine de l'esprit, des croyances et du goût, les relations internationales sont essentiellement indépendantes du pouvoir étatique. Leur tradition séculaire l'atteste, et encore aujourd'hui, la majorité des rapports intellectuels, scientifiques, artistiques, etc. . . tendent à s'établir à partir d'impulsions extérieures aux préoccupations gouvernementales.

Quelles sont les principales catégories d'impulsions que nous rencontrons à la base de relations culturelles internationales ?

- Phénomène de communication, elles n'échappent guère aux *déterminismes géographiques* bien que les développements techniques récents en réduisent de plus en plus la rigueur.
- Transportant avec eux à plus ou moins longue distance des éléments de leurs cultures d'origine, les *mouvements*

*migratoires* ont été d'importants générateurs d'affinités culturelles.

- *L'implantation coloniale* — accompagnée ou non d'intentions civilisatrices ou de mouvements migratoires — a créé des liens culturels avec les métropoles que l'âpreté des conflits de la décolonisation a rarement détruits.
- On aurait tort d'exclure du tableau d'autres *traditions historiques* : ainsi, la mécanique des alliances a-t-elle secrété, parfois, des « amitiés de peuples » intermittentes mais tenaces.
- Les *affinités « fonctionnelles »* constituent sans aucun doute un des courants les plus importants des relations culturelles internationales : depuis leur essor extraordinaire à la fin du siècle dernier, elles maintiennent et étendent un tissu serré de rapports entre ressortissants de nations différentes que leurs métiers, leurs goûts, leurs opinions rapprochent au-delà des frontières. Organisations internationales, associations, congrès, organismes de coopération, etc. . . entraînent ainsi une circulation considérable de personnes et d'idées.
- L'attraction du *prestige culturel* enfin, semble un facteur important pour la genèse de relations culturelles : la réputation scientifique et le rayonnement artistique de certains pays avaient attiré chercheurs, étudiants et amateurs bien avant que les échanges académiques ne deviennent une institution courante. Faut-il classer dans la catégorie du « prestige », l'attrait qu'exercent les témoignages d'un passé prestigieux et du génie artistique, les paysages de grande allure et les climats agréables ? Toujours est-il qu'il déclenche année après année cette variété particulière de relations internationales qu'est le tourisme.

Il est évident que dans la plupart des cas, les relations culturelles existantes relèvent de plus d'une de ces catégories d'impulsions, dont la liste n'a d'ailleurs

pas la prétention d'être exhaustive. Elle n'indique rien non plus sur leur intensité qui peut aller jusqu'à l'interpénétration totale ou l'acculturation.

## L'intervention étatique dans un phénomène spontané :

### La politique culturelle extérieure

Pourquoi alors, les gouvernements se sont-ils de moins en moins contentés de la seule spontanéité dans le développement des relations culturelles internationales ?

Il est incontestable qu'à partir d'un certain degré d'intensité, l'impact de relations culturelles internationales dépasse l'expérience personnelle des individus qui en sont les véhicules pour affecter la collectivité dans son ensemble. Il est normal qu'à ce titre, elles intéressent les gouvernements. Impact socio-culturel ou impact politique ? On semble prendre pour acquis, dans la plupart des milieux actifs dans le domaine de la politique culturelle extérieure, qu'un lien existe — au moins de façon latente — entre perceptions culturelles et opinions politiques. Cette hypothèse se vérifie-t-elle à la lumière des faits ? Nous aurons à y revenir.

Malgré la courtoisie des libellés officiels, qui veut que toute relation internationale culturelle soit « échange », les problèmes réels ne se posent pas exactement dans ces termes. Certes, l'échange existe, — mais il convient mieux, pour les besoins de cette rapide analyse, de distinguer entre les collectivités en tant que destinataires, et les collectivités en tant qu'expéditeurs de « culture ».

#### I. Les motivations

L'argument fondamental qu'avancent, le plus volontiers, les gouvernements pour

justifier leur intervention dans l'évolution spontanée des relations culturelles internationales, est centré sur leur contribution décisive à la compréhension mutuelle des peuples, et, par conséquent, au maintien de la paix mondiale. Au-delà des généralités, les décisions concrètes semblent être prises, néanmoins, par référence à des critères plus précis : quand il s'agit d'élaborer les lignes directrices d'une politique culturelle extérieure, c'est-à-dire d'étendre ou de restreindre ce qui existe et de choisir entre plusieurs issues possibles, des préoccupations plus immédiates interviennent : des préoccupations de destinataires ou d'expéditeurs de biens culturels.

Est-il avantageux, et jusqu'à quel point, d'encourager les « importations » culturelles ? Combien faut-il investir dans l'« exportation » culturelle, et quels sont les critères de rentabilité ? La politique culturelle extérieure ne fait pas exception, en effet, à la règle : elle aussi se traduit en termes financiers.

Comparées à l'ensemble des dépenses publiques, les sommes affectées à la conduite des politiques culturelles extérieures de la plupart des États peuvent paraître négligeables. Elles sont déjà plus importantes quand on les considère par rapport aux budgets des seuls *ministères des Affaires étrangères*. Il faudrait y ajouter, d'autre part, les fonds destinés à l'éducation et au développement culturel dans

les programmes d'aide aux pays en voie de développement. Il n'est pas rare, en plus, que d'autres ministères ou agences gouvernementales soient engagés dans des activités extérieures de type culturel (au sens large). Dans les États fédéraux, la politique culturelle des entités fédérées — dont elles détiennent en général la compétence exclusive — peut déborder plus ou moins le cadre strictement national. Il existe enfin, dans la plupart des pays, des organismes privés, publics ou mixtes, financés totalement ou en partie par l'État, dont les activités ont également des incidences dans le domaine des relations culturelles internationales.

Il paraît difficile d'établir pour les démocraties occidentales un inventaire systématique de ces activités et de ces sommes (la France constitue une exception). Selon les rares auteurs qui se sont penchés sur ces problèmes, tout effort en ce sens serait vain, à cause de l'éparpillement des sources et de l'opacité des comptes. Toujours est-il que les dépenses des ministères des Affaires étrangères dans le domaine culturel et le financement général des activités culturelles extérieures suffisent généralement pour déclencher des débats au niveau parlementaire et pour susciter l'intérêt de l'opinion publique informée. Le souci de voir assurer aux deniers du contribuable une rentabilité raisonnable n'est pourtant pas la seule explication de l'intérêt que soulèvent de temps en temps, l'orientation et l'organisation de la politique culturelle extérieure : deux guerres mondiales et les angoisses de la guerre froide ont fait perdre aux moyens traditionnels de la politique extérieure une partie de leur crédit. Le succès de certaines méthodes de propagande et de pénétration idéologique dont s'était servie l'Allemagne hitlérienne à la veille de la Deuxième Guerre mondiale avait révélé

le potentiel inquiétant du « rayonnement culturel ». Les enseignements de cette expérience ne pouvaient pas ne pas affleurer au moment où l'évolution de l'équilibre de la terreur et l'affaiblissement définitif des puissances moyennes semblait éliminer des affrontements internationaux, le recours au moyen traditionnel de la force. Dans la lutte pour les clientèles, la compétition « pacifique » entre systèmes de valeurs, genres de vie, cultures, ne devait-elle pas se présenter alors comme le seul substitut possible à la guerre ? Cette tâche importante qui semblait revenir soudainement à l'action culturelle — promue troisième pilier ou quatrième dimension de la politique extérieure — a certainement contribué à accroître le prestige de la diplomatie culturelle et à susciter des études et des débats à l'intérieur et à l'extérieur des structures gouvernementales<sup>1</sup>. À l'occasion de ces évaluations critiques l'éventail des motivations se déploie alors dans toute sa largeur et dans toute son ambiguïté.

La confiance dans les vertus pacificatrices de la connaissance mutuelle, la conviction que les conflits sont accessibles aux solutions rationnelles, sont à la base de l'argument fondamental : à savoir que les relations culturelles internationales et, par conséquent, toute politique s'efforçant à les promouvoir, servent la cause de la paix et méritent ainsi approbation morale et appui matériel. Comme le dévouement

<sup>1</sup> « ... As Britain turns from politico-military relations towards other ways of making her presence known to other countries, especially outside Western Europe and the North Atlantic area, it will be necessary to develop more fully the other forms of contact with governments and peoples. In our view, the British Council ... will be in the forefront of this approach. » *Report of the Review Committee on Overseas Representation 1968-1969*. H. M. S. O., Londres, 1969, Cmnd. 4107, p. 106.

à la « coopération internationale », l'adhésion au principe des échanges culturels internationaux devient ainsi un élément indispensable des déclarations gouvernementales soucieuses de témoigner de l'orientation pacifique de leurs politiques extérieures.

D'origine largement idéologique et invérifiable, la thèse du lien entre la connaissance mutuelle et les dispositions pacifiques des peuples appelle, bien entendu, de sérieuses réserves. L'essor de relations culturelles internationales a toujours coïncidé avec des périodes de détente politique, et les peuples ont eu des rapports intellectuels d'autant plus approfondis que l'atmosphère politique ambiante était sereine. Il serait difficile, bien sûr, de constater que le rayonnement culturel ou la propagande culturelle d'un État peuvent affecter les conditions de sa politique extérieure et créer, à son égard, des dispositions favorables. Il paraît tout aussi évident cependant, que de tels résultats d'une politique culturelle extérieure dépendent de certaines conditions et ne se font sentir qu'en période de stabilité ou de tension moyenne. Les tensions politiques graves, les conflits dangereux risquent de soustraire les motivations nationales à l'influence des affinités culturelles internationales.

L'histoire nous fournit, en effet, des exemples bien connus de peuples qu'une fine connaissance mutuelle n'a pas empêché de se battre. Les guerres pulvérisent les communautés transnationales de l'esprit, de la foi, de la science. Il ne paraît pas, jusqu'ici, que les affinités de l'individu commandent les loyautés politiques du citoyen. Si le cas se présente, l'État dispose généralement de moyens assez efficaces pour manipuler son opinion publique afin de contrecarrer d'éventuelles influences extérieures.

Cette constatation est-elle également valable dans le cas de liens entre minorités ethniques et leur pays d'origine ou d'affinité ethnique ? Un gouvernement décidé à se servir des instruments de propagande ou de coercition en sa possession risque d'avoir le bras plus long au cas où un gouvernement étranger essaierait de « mobiliser » ses nationaux ou leurs descendants . . .

En d'autres termes : le rendement d'une politique culturelle extérieure visant à mobiliser les opinions publiques étrangères en faveur de l'État expéditeur devient douteux à mesure qu'une tension politique grave se développe. Le terrain dans lequel une politique culturelle extérieure peut opérer avec efficacité se situe alors dans une large zone intermédiaire, entre les situations de conflit aigu qui paraissent hors de son atteinte et des situations de collaboration parfaite qui la rendraient superflue.

C'est sous cette réserve que la promotion de la compréhension entre les peuples peut être inscrite au crédit des politiques culturelles extérieures.

Il convient également de nuancer l'affirmation du caractère « désintéressé » en soi de la politique culturelle extérieure : moyen subtil, elle n'en est pas moins censé servir les intérêts nationaux et peut fort bien se déployer dans l'avant-pays de la *Machtpolitik*.

Pourquoi, une nation tient-elle à projeter, à l'extérieur de ses frontières son « image » ?

En faisant connaître les réalisations passées et présentes de son génie, elle peut sans doute accroître son prestige dans le monde, susciter de l'admiration, de la sympathie et de l'intérêt. Ce prestige culturel risque de lui valoir des préjugés favorables à l'égard de sa politique et —

peut-être — des avantages dans le domaine économique. Encore faut-il que les facettes de l'image et leurs destinataires soient choisis en fonction des buts à atteindre.

Se faire connaître — faire connaître ses valeurs, son genre de vie, ses réalisations — ne signifie pas nécessairement se faire apprécier. Les Américains en font quelquefois la pénible expérience<sup>2</sup>.

Il peut être dans l'intérêt d'une politique culturelle de corriger une image — plus ou moins stéréotypée — que malentendus, habitudes de penser ou expériences historiques ont fait naître dans l'opinion publique d'autres pays.

Ainsi le Canada s'efforce-t-il manifestement d'ajouter à l'image du pays colonisateur aux larges horizons, les dimensions réelles de son développement moderne. Le caractère biculturel que sa politique culturelle essaye d'assurer à l'image du Canada ouvre sans doute à sa politique extérieure quelques perspectives supplémentaires sur le plan international. Une des motivations principales de cet accent « biculturel » semble découler cependant de préoccupations intérieures, — problème auquel il faudra revenir dans un autre contexte.

Une autre illustration est fournie par l'exemple ouest-allemand : pour effacer peu à peu de son image les traces de la débâcle morale qu'avait signifiée le régime hitlérien, la politique culturelle extérieure de l'Allemagne fédérale avait tout naturellement tendance à donner une priorité aux évocations des valeurs éternelles que le génie allemand avait créées dans le do-

maine des arts et des lettres. Ce n'est pas sans doute par hasard non plus, que la déclaration gouvernementale du nouveau Chancelier voulait savoir incluse dans la politique culturelle extérieure de la République fédérale — au-delà de la présentation des « réalisations impérissables du passé... la réalité quotidienne sur le plan de la confrontation intellectuelle et de l'inquiétude féconde<sup>3</sup> », — démonstration de maturité politique qui aiderait peut-être à vaincre les méfiances persistantes en quête de survivances totalitaires.

Comme l'Allemagne, l'Italie paraît également circonspecte sur le plan international, dans l'affirmation de sa mission culturelle. Les deux pays sont manifestement soucieux d'éviter tout ce qui pourrait être taxé d'« impérialisme » camouflé<sup>4</sup>. Un pareil souci ne se manifeste guère dans la politique culturelle extérieure française.

La décision d'inclure dans les programmes de politique culturelle extérieure davantage d'informations sur l'« inquiétude féconde », terme pudique pour les difficultés internes d'une société, appelle du respect et soulève en même temps le problème délicat du dosage de l'objectivité.

Le prestige culturel — les réalisations passées et présentes dans les domaines des arts et des sciences — suffit-il pour créer ce *goodwill* international que visent sans aucun doute les politiques culturelles extérieures ? La compréhension adéquate — ou opportune — d'un pays dans une situation donnée, n'exige-t-elle pas le plus

<sup>2</sup> Voir, à titre d'exemple, la perplexité sincère devant certains échecs de la politique culturelle américaine chez Philipp H. COOMBS, *The Fourth Dimension of Foreign Policy*, New York, 1964.

<sup>3</sup> Déclaration gouvernementale du 28 octobre 1969.

<sup>4</sup> «... Si disperde così lentamente un ricco patrimonio culturale e linguistico per timere di essere giudicati nazionalisti o nostalgici. » Paolo MONELLI, dans « Africa Svendiamo la nostra cultura », *Corriere della sera*, 28 novembre 1969.

souvent des commentaires — voire des plaidoyers — plus explicites <sup>5</sup> ?

Dans la plupart des pays, la nécessité du plaidoyer avait été ressentie plus tôt que celle d'une action culturelle : l'établissement de sections de presse et d'information a généralement précédé la création d'une direction des affaires culturelles <sup>6</sup>.

À première vue, les fonctions de l'information et de l'action culturelle — au sens étroit — paraissent nettement distinctes, — et dans des cas comme la distribution de dépliants statistiques d'une part et l'exposition d'incunables de l'autre, personne ne la mettrait en doute. On parle ainsi couramment, dans les administrations concernées, de la nature spécifique d'une politique culturelle proprement dite, à long terme, et d'une politique d'information, à court terme ; on distingue entre l'action « en profondeur » sollicitant respect et admiration pour certaines valeurs culturelles, et l'action à impact éphémère, l'information-plaidoyer.

Soucieux de se distancer du voisinage compromettant de la « propagande », les responsables de la politique culturelle accentuent volontiers cette différence qui n'est pourtant pas fondamentale. Comme l'information n'est pas nécessairement « propagande », les décisions concernant

les activités culturelles extérieures au sens étroit ne sont pas aussi apolitiques qu'elles prétendent souvent l'être <sup>7</sup>. La distinction a tendance à s'estomper graduellement à mesure qu'on s'approche des activités concrètes. Des chevauchements en sont la conséquence inévitable <sup>8</sup>. Le problème d'une organisation rationnelle des relations entre la fonction d'information et celle du rayonnement culturel a ainsi constamment préoccupé les intéressés. Après une période de différenciation, on semble vouloir se tourner — ici et là — vers une fusion des services, considérée comme plus adéquate <sup>9</sup>.

Sans qu'intervienne nécessairement le souci de projeter une « image », un rôle important peut revenir aux relations culturelles internationales dans les cas où les relations politiques normales sont, pour une raison ou une autre, hypothéquées. Ainsi, les pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est ne figurent-ils pas par ha-

<sup>5</sup> « ... the influencing of non-official opinion is a distinguishable activity, although related (to direct influencing of overseas governments) in the sense that even non-democratic governments are liable to be indirectly influenced by any changes wrought in public opinion among their subjects. The topics on which we may wish to influence public opinion can vary from a specific act of British institutions, society and civilisation which we hope to see highly regarded and perhaps imitated ... » *Report of the Review Committee on Overseas Representation, op. cit.*, p. 18-19.

<sup>6</sup> Ainsi en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Canada, en Hollande ...

<sup>7</sup> Après les événements de Tchécoslovaquie, en août 1968, le refroidissement des relations entre l'Ouest et l'Est avait trouvé expression dans le domaine de la politique culturelle, dans des directives plus ou moins discrètes à l'intention d'organismes scientifiques par exemple, invités ainsi à donner un coup de frein — au moins temporaire — aux programmes dans lesquels ils étaient engagés.

<sup>8</sup> La transformation progressive de techniques d'information, comme le cinéma, en moyens d'expression artistique, ou la tendance que manifestent certains représentants du monde artistique de prendre position sur des problèmes politiques, font d'autre part échapper objectivement certaines activités culturelles aux classifications consacrées.

<sup>9</sup> Par exemple, déclaration devant le Bundestag du Secrétaire parlementaire auprès du ministère des Affaires étrangères de la République fédérale Rolf Dahrendorf, le 28 novembre 1969. *Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung* (Bonn), N° 147 du 3 décembre 1969, pp. 1,254-1,256.

sard, parmi les centres de gravité de la politique culturelle extérieure de certains pays occidentaux (France, Allemagne fédérale).

Les préoccupations de politique extérieure ne sont pas les seules cependant à inspirer l'intervention des États dans le développement spontané des relations culturelles internationales. Un cas particulier nous est familier : celui du Québec.

Les relations culturelles privilégiées avec la France et d'autres pays francophones contribuent, bien entendu, à la consolidation de la culture et de la langue françaises dans une région menacée d'anglicisation. Mais, au-delà de ce redressement culturel, elles permettent au Québec d'affirmer sa personnalité distincte et d'en projeter l'image au-delà de ses frontières. Depuis les quelques années qu'elle existe, cette politique culturelle extérieure québécoise contribue ainsi à créer un élément de légitimité morale qui, nécessairement, renforce la position de la province vis-à-vis du pouvoir central. Par les controverses constitutionnelles que ses initiatives ne tardent à déclencher, Québec dispose en plus d'un instrument lui permettant, au moins en partie, de commander l'état de tension entre Québec et Ottawa. En projetant, de son côté, l'image d'un Canada biculturel, le gouvernement fédéral compte atteindre cet élément de légitimité que confère à l'effervescence québécoise, la précarité de son existence culturelle <sup>10</sup>.

La présence de préoccupations intérieures dans l'élaboration d'une politique culturelle extérieure se rattache cependant, le plus souvent, à des circonstances moins dramatiques.

La multiplication ou le resserrement des liens culturels avec le monde extérieur signifie souvent, pour la diffusion des produits culturels nationaux — imprimés, disques, films, tournées de théâtres, de ballets, d'orchestres, etc. . . — une extension du marché et, par conséquent, une rentabilité accrue, — rentabilité qui profite nécessairement à la vie culturelle nationale. Si l'accès au public international constitue un enrichissement fort apprécié par les nations traditionnellement « expéditrices » de culture, il devient un problème vital pour les pays dont les hommes de lettres, artistes ou intellectuels ne trouvent pas, chez eux, un public suffisamment orienté vers la consommation culturelle pour les faire vivre. Les relations culturelles extérieures sont pour ces pays-là, le seul moyen d'échapper au « provincialisme ».

Cet aspect devient prédominant pour les pays principalement *destinataires* de politique culturelle extérieure : pour certains, l'importation de biens culturels est indispensable pour créer le minimum de vie artistique, littéraire ou académique nécessaire pour faire prospérer une vie culturelle nationale. Entre la « province » et les pays en voie de développement,

<sup>10</sup> Sous réserve d'une situation géographique et démographique différente, la politique culturelle extérieure belge n'ignore pas les problèmes que pose, à l'intérieur d'un même État, la concurrence de deux cultures. « . . . À ces pays (Congo, Ruanda, Burundi, Tunisie, Maroc, Chili, Pérou), il conviendrait d'ajouter l'Indonésie. La communauté néerlandophone de notre pays y trouverait l'occasion d'un rayonnement et d'une action originale. Les reproches au sujet de l'im-

possibilité pour l'une de nos communautés nationales d'agir sur le plan international seraient ainsi écartés. » *Rapport fait au nom de la Commission de Coopération au Développement et du Commerce extérieur*, Sénat de Belgique, Session 1968-1969, séance du 12 février 1969. Projet de loi contenant le budget du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'année budgétaire 1969 (crédit assistance technique), p. 10.

importateurs privilégiés, la gamme des destinataires est fortement nuancée.

L'enrichissement que semble constituer, a priori, l'échange et l'importation culturels, ne doit pas masquer certains faits, certaines options susceptibles de créer des préoccupations de dosage. L'encouragement de relations culturelles avec certains pays peut avoir pour raison le désir délibéré de faire contrepoids à des influences venant d'autres régions : le Canada ne serait-il pas ainsi intéressé à entretenir avec soin ses relations culturelles avec l'Europe, avec l'Angleterre et la France notamment, pour mieux résister à la pression culturelle américaine<sup>11</sup> ? Il ne fait aucun doute qu'un certain nombre de pays ex-coloniaux essayent de contrebalancer l'influence de l'ancienne métropole en diversifiant les importations culturelles.

Plus qu'une nécessité de dosage, certains États — à certaines époques — ont ressenti l'opportunité de réduire à un minimum les contacts culturels avec l'extérieur, de les sélectionner avec soin, et d'en contrôler flux et reflux. Véhicules d'influences socioculturelles — d'influences politiques à long terme, probablement — les relations culturelles internationales ont généralement rencontré la méfiance des États totalitaires de toute coloration. Conclure à partir de là qu'il suffirait d'obtenir, pour la politique culturelle américaine, l'accès au public soviétique pour mettre un terme à la guerre froide, paraît exagérément optimiste...

Expéditeurs et destinataires de politiques culturelles extérieures sont ainsi confrontés avec des questions délicates d'orientation et de choix.

<sup>11</sup> Voir, par exemple, J. GIGNAC, dans sa contribution à une table ronde sur les échanges culturels, dans *Le Canada au seuil du siècle de l'abondance*, Montréal, Éditions H. M. H., 1969, p. 304.

## II. Les manifestations

### A. Choix politiques

S'il paraît alors évident que l'action culturelle extérieure ne peut prétendre à jouer un rôle déterminant, sa valeur de politique d'appoint ne peut faire aucun doute, à certaines conditions cependant :

Il faut qu'elle corresponde, d'abord, dans la distribution de ses centres de gravité, aux motivations générales de la politique extérieure, politique économique y comprise. À quoi peut servir une répartition « à l'arrosoir » de l'effort culturel international à travers le monde ? Correspond-elle à un désir de manifester partout une présence inoffensive afin de ne pas se faire oublier ? Doit-elle rendre plus acceptable dans d'autres cas, l'alignement de l'effort culturel principal sur des priorités politiques qui se manifeste généralement par des concentrations particulières ? Ou n'est-elle, dans d'autres cas encore, qu'une pratique à la remorque de routines ou d'intérêts particuliers ?

Comment se présente, à l'heure actuelle, le tableau des politiques culturelles au Canada et en Europe ?

Toute tentative d'évaluation pose, d'abord, un problème de définition. On paraît largement d'accord, cependant, de considérer comme objectif principal de toute politique culturelle extérieure la projection de l'« image » de la nation expéditrice, — une image qui doit refléter ses traditions spirituelles, artistiques et scientifiques autant que son genre de vie quotidien, ses « valeurs ». Le prestige qu'assure un niveau élevé d'instruction, le fonctionnement efficace d'une société avancée peut être, le cas échéant, un élément important de cette image. Il ne paraît alors guère justifiable de ne pas inclure dans les activités de politique culturelle extérieure l'assistance ou la coopération technique avec les pays en voie de déve-

loppement, notamment en ce qui concerne le secteur de l'enseignement.

À quelques exceptions près qu'il faudra nuancer, le Canada ne semble pas faire partie des zones privilégiées des politiques culturelles extérieures des pays ouest-européens. Le Tiers-Monde — Asie, Afrique, Amérique Latine — et l'Europe de l'Est occupent presque partout la pointe des priorités, suivis généralement des États-Unis.

L'effort culturel français au Canada est, par contre, considérable et dirigé avant tout vers les milieux francophones, en premier lieu vers le Québec<sup>12</sup>. L'Italie consacre une partie importante de ses activités culturelles aux immigrants italiens au Canada. C'est dans la politique culturelle britannique, surtout, que le Canada occupe une place privilégiée renforçant ainsi une présence assurée déjà par les liens culturels spontanés.

L'apparition très récente d'une politique culturelle extérieure canadienne (la Direction des Affaires culturelles a été créée en 1965) ne peut étonner si l'on prend en considération la courte histoire de la présence canadienne — à part entière — sur la scène internationale. Le courant ininterrompu de relations culturelles spontanées par-dessus l'Atlantique entre communautés anglo-saxonnes a probablement retardé encore une prise de conscience des impératifs de rayonnement culturel international. L'existence de ces relations privilégiées explique, d'autre part, le fait que les premières manifestations d'une politique culturelle extérieure se soient situées dans le cadre du Commonwealth (Commonwealth Scholarship Program, depuis 1949).

Les années soixante constituent cependant un pont tournant pour la politique culturelle extérieure canadienne : elle se distingue à partir de cette époque à la fois par une volonté d'expansion et d'efficacité et par le souci de refléter l'image biculturelle que la communauté canadienne-française revendiquait avec de plus en plus d'insistance.

L'effort culturel canadien se dirige avant tout vers les pays du Tiers-Monde (Commonwealth et Afrique francophone). Les échanges culturels avec l'Europe ont leurs centres de gravité en Grande-Bretagne, en France, puis en Belgique et en Suisse. Il est évident que les relations culturelles avec les États-Unis n'exigent pas d'encouragements officiels.

Ces orientations — parfois difficiles à évaluer, d'ailleurs, — reflètent-elles les priorités politiques ? Si, dans certains cas, la coordination paraît manifeste, dans d'autres, elle paraît plus obscure. Certaines lacunes surprennent : le fait que le Canada ne semble guère bénéficier de relations culturelles importantes avec l'Asie, est-il une indication politique ou la conséquence d'un hasard ?

Pour qu'une politique culturelle extérieure puisse remplir sa fonction, il est donc nécessaire que les responsables aient une vision claire de ses objectifs, de ses moyens et de leurs limites. Mais, il ne s'agit pas seulement d'orienter les rayonnements culturels en fonction des préoccupations politiques selon des priorités régionales : un autre problème important apparaît avec le choix des moyens, véhicules de la « culture », — choix qui ne saura faire abstraction des milieux que l'action culturelle est censée atteindre.

Le choix des modalités concrètes ne pose pas seulement les problèmes du *rapport* entre les intentions et les moyens, — elle pose avec acuité le problème de la

<sup>12</sup> *Rapport des activités*, Direction générale des Affaires culturelles et techniques, ministère des Affaires étrangères, 1967, pp. 130-131.

*disponibilité* des moyens : plus que toute autre branche de la politique extérieure, la politique culturelle dépend du concours d'individus — ou de groupes d'individus — qui échappent au contrôle direct de l'administration responsable : intellectuels, artistes, organismes académiques, sociétés savantes, chercheurs, étudiants...

À la coordination entre politique extérieure et politique culturelle s'ajoute alors la nécessité d'une coordination entre les objectifs de l'action culturelle et les activités d'individus ou d'organismes autonomes. La condition de l'organisation adéquate de la fonction sera donc — après l'évaluation des moyens la dernière série de questions à soulever.

#### B. Moyens

Expositions d'art, folkloriques ou littéraires, tournées artistiques, représentations cinématographiques — autant de témoignages d'un passé culturel glorieux ou d'une vitalité productrice qui visent à convaincre les élites des pays destinataires du haut niveau culturel du pays expéditeur. Le pays destinataire peut en tirer un enrichissement considérable — l'Expo en fournit un exemple frappant. Mais, quelle est, en termes de rendement politique, la contribution au *goodwill* à l'égard du pays expéditeur ? Si l'Expo a atteint, sans doute, les masses populaires, qu'en était-il de l'exposition d'art esquimau et indien à Paris, ou de l'exposition *Art d'aujourd'hui* à Bruxelles, Rome, Lausanne et Paris ?

Le choix du moyen dépendra nécessairement du milieu que l'action doit atteindre : élites ou masses, par exemple. Et le choix du milieu à atteindre dépendra à son tour de l'idée qu'on se fait, dans l'administration compétente, du rapport entre le domaine du goût et les ressorts profonds des affinités politiques, ou de

l'importance relative de ce rapport face à des préoccupations d'ordre intérieur<sup>13</sup>.

Dans le domaine de l'*information*, les moyens traditionnels de diffusion perdent peu à peu leur place prédominante : sans imposer une information globale au hasard des manifestations, les missions diplomatiques devraient tendre à offrir au public une assistance permanente dans toutes les questions qui pourraient l'intéresser. En individualisant en quelque sorte, le service de l'information et des renseignements, on l'éloigne du soupçon de la propagande et présente au public usager une image d'efficacité et de compétence.

Proche encore du domaine de l'information, l'installation de *bibliothèques* et la diffusion gratuite d'ouvrages et de revues est une action de politique culturelle extérieure très répandue, — son impact varie nécessairement en fonction de l'obstacle linguistique.

La politique culturelle extérieure a envahi de manière croissante le secteur académique : *échanges de professeurs, d'étudiants, de chercheurs*. Dans le cas d'étudiants poursuivant leurs études en dehors de leur pays, l'« expédition » de la culture se fait en quelque sorte à effet différé : au moment du retour de l'étudiant dans son pays, — si retour il y a.

Malgré le prestige que les échanges universitaires retirent de la référence — un peu hâtive — à une tradition séculaire, les conséquences pratiques — et politiques — posent parfois, des problèmes délicats. Malgré le terme « échange », la

<sup>13</sup> L'aide que le ministère canadien des Affaires extérieures accorde à la participation des éditeurs canadiens à la Foire du Livre de Francfort, se rattache ainsi aux possibilités qu'offre pour la promotion du Livre canadien cette manifestation internationale, et non pas à la politique allemande du gouvernement canadien.

répartition des étudiants dans le monde, est loin d'être équilibrée : 25% sont accueillis par les États-Unis ; 25% par l'Europe (France, Allemagne fédérale, URSS et Grande-Bretagne). Par rapport à la population estudiantine totale cependant, 1,5% des étudiants inscrits aux États-Unis sont étrangers, contre 10% d'étudiants étrangers en Grande-Bretagne<sup>14</sup>. Ces chiffres sont révélateurs.

S'il peut être avantageux de créer des liens intellectuels et affectifs entre un pays et des individus qui, de retour chez eux, appartiendront à l'élite et risquent ainsi d'avoir une influence formatrice sur l'opinion publique, l'encombrement des universités peut faire apparaître le coût de ce *goodwill* hypothétique comme trop élevé.

Le mouvement académique qui se fait en partie en dehors de tout contrôle, répond-il par ses centres de gravité aux priorités politiques ? Les étudiants nationaux, suivent-ils dans le choix de leur pays d'études et en dehors de critères académiques, les courants que la politique extérieure favoriserait volontiers ? La tendance de certains étudiants étrangers de ne pas retourner dans leur pays d'origine, n'affecte-t-elle pas les données fondamentales du problème ? Dans le cas d'échanges ou d'« expéditions » d'enseignants, la situation nationale peut plus ou moins bien supporter les vacances créées par l'exode. Ces difficultés, ces déséquilibres éventuels, sont-ils trop marginaux pour inquiéter les responsables de la politique extérieure ? — ou ceux-ci manquent-ils tout simplement de moyens pour redresser la situation ?

Certains pays consacrent la majeure partie de leur budget de politique culturelle extérieure à l'enseignement de leur

*langue* : écoles à l'intention d'étrangers, écoles à l'intention des minorités émigrées. L'Italie et l'Allemagne font partie de cette catégorie<sup>15</sup>. La langue occupe également, bien entendu, une place importante dans les activités culturelles de la France et de la Grande-Bretagne.

Quelles sont les chances de succès de cette politique ? On peut se demander si les minorités d'émigration sont vraiment des « médiateurs » entre la nouvelle et l'ancienne patrie, et quel est le bénéfice net de ces efforts de conservation culturelle ? Il est incontestable, cependant, que la « compréhension » réelle passe par la possession de la langue du peuple qu'on souhaite connaître. La langue est sans doute l'agent par excellence des affinités culturelles. Les intérêts économiques peuvent en profiter. Mais le statut d'une « langue internationale » n'est plus à la portée de celles qui ne font pas partie des quatre langues officielles des grandes organisations internationales, en dépit de tous les efforts imaginables de rayonnement culturel. Le caractère « international » d'une langue a toujours constitué un reflet du rang culturel et du rang politique d'un pays.

En ce qui concerne la politique culturelle extérieure canadienne, son contenu est assez conforme au tableau habituel (échanges universitaires, diffusion de productions radiophoniques et cinématographiques, échanges artistiques, collaboration scientifique, programmes d'échange de jeunesse, centres culturels, organisations internationales, assistance technique). Il n'en demeure pas moins qu'il

<sup>15</sup> Sur les 229 millions DM qu'en 1968, le ministère des Affaires étrangères a dépensés dans le domaine de la politique culturelle extérieure, environ 80 millions étaient consacrés aux écoles, 50 millions aux activités des Instituts Goethe.

<sup>14</sup> *New York Times* du 14 janvier 1968, p. 26.

existe des secteurs privilégiés : échanges universitaires, diffusion de films, de bandes sonores et de livres. En Europe occidentale, la politique culturelle canadienne se manifeste en France, en Belgique et en Suisse à la fois par l'octroi de bourses aux ressortissants de ces pays et par des subventions facilitant l'établissement de centres d'étude et de recherche canadiennes. Dans d'autres pays (Italie, Pays-Bas, Allemagne) l'activité se limite principalement à l'octroi de bourses d'études et de recherche.

Les échanges académiques occupent une place importante dans la politique culturelle extérieure canadienne. Il ne serait pas sans intérêt alors de connaître l'orientation géographique de l'activité culturelle internationale d'organismes dont les décisions sont prises selon des critères extrapolitiques : universités, Conseil des Arts, Conseil national de recherches, etc. Ainsi, les relevés des bourses distribuées par le Conseil des Arts en 1968-69, présentent-ils une physionomie qui ne semble pas essentiellement différente de celle de la politique culturelle officielle : l'Europe vient en tête, la Grande-Bretagne et la France distançant de loin les autres pays. Un relevé de la population estudiantine suggérerait-il la même impression ?

La diversité des moyens de diffusion culturelle — dont ce qui précède ne voulait fournir qu'une liste indicative — pose donc le problème de leur emploi judicieux. Cela explique l'insistance avec laquelle on réclame, de part et d'autre, des études approfondies de la question.

Ce n'est d'ailleurs pas uniquement la rationalité du choix des moyens d'action culturelle extérieure que les critiques voudraient voir mieux garantie, — la rationalité des mécanismes de la décision et de son exécution est un souci tout aussi fréquemment exprimé.

### C. L'organisation de la fonction

Considérée pendant longtemps — et aujourd'hui encore, dans certains milieux — comme une aimable arabesque en marge de choses plus sérieuses, la politique culturelle extérieure n'a pas bénéficié d'un prestige considérable à l'intérieur de la hiérarchie administrative.

Aux parlements, la noblesse de la cause provoque, en général, un consensus sans histoires — après des débats devant des rangs clairsemés.

Cette désaffection relative à l'égard de la fonction, est-elle en voie de disparition ? ou continue-t-elle, de concert avec la fragilité de la matière, à rendre le travail difficile à ceux qui en portent la responsabilité ?

La coordination entre les *objectifs de la politique extérieure et l'orientation de la politique culturelle* (culture et information) est un problème qui paraît se résoudre assez facilement dans le cadre des mécanismes de coordination dont se dotent les bureaucraties ministérielles<sup>16</sup>. Il

<sup>16</sup> Au Canada, l'organisation de la fonction ne s'écarte pas des schémas habituels ; au ministère des Affaires extérieures, la Direction pour les Affaires culturelles regroupe quatre services : accords et programmes culturels, arts et lettres, liaison avec les organismes internationaux, organisations et conférences internationales. Pour autant qu'une manifestation de politique culturelle relève de leurs compétences, les Directions géographiques et le Service d'information sont associés à l'élaboration des programmes. D'autres administrations peuvent intervenir dans les activités culturelles extérieures : l'Agence canadienne de développement international y participe par ses programmes d'assistance technique, par exemple.

Dans les missions diplomatiques, les fonctions culturelles sont assurées soit par des conseillers ou attachés culturels (Londres, Paris, Rome, Bruxelles, Washington), soit par des fonctionnaires des services d'information.

est manifestement plus difficile d'assurer qu'une décision arrive au dernier échelon d'exécution — souvent dans une mission à l'étranger — sans avoir perdu, dans le broyeur bureaucratique, la plupart de ses nuances importantes.

Bien que l'aide au pays en voie de développement consiste, en partie, en assistance culturelle (au sens large), la coordination entre l'administration qui en est responsable et la direction des relations culturelles ne semble pas partout fonctionner de façon satisfaisante. Les difficultés ne peuvent qu'augmenter quand il s'agit d'autres agences gouvernementales dont l'activité a des incidences sur le plan culturel international <sup>17</sup>.

Les problèmes varient d'ailleurs selon qu'il s'agit d'un système fortement centralisé comme celui de la France, ou d'une organisation originale comme celle du British Council <sup>18</sup>. Ils acquièrent une dimension supplémentaire dans le cadre d'*États fédéraux*.

La double dépendance de la politique culturelle extérieure se fait alors sentir de façon particulièrement lourde : sans intégration dans l'orientation générale de la politique extérieure, elle perd sa raison d'être, — mais pour pouvoir s'acquitter de sa fonction, elle doit s'appuyer sur la politique culturelle nationale et dépend pour l'exécution pratique de ses tâches, du concours d'individus ou d'organismes qui échappent à son autorité administrative. Or, la mobilisation des exécutants de la politique culturelle extérieure est d'autant plus délicate qu'on est en présence d'un État fédératif : il n'y a pas, en règle générale, de politique culturelle nationale.

<sup>17</sup> P. H. COOMBS, *op. cit.*, pp. 147-148, en dénombre 48 aux États-Unis.

<sup>18</sup> Voir, par exemple, *What is the British Council?* Londres, 1964.

Il ne peut surprendre que depuis son existence, la fonction a toujours essayé de s'assurer des moyens pour contourner, à l'occasion, la voie longue et tortueuse menant à la collaboration des administrations culturelles des entités fédérées. C'est ainsi que se sont créés peu à peu, au niveau fédéral, des « paliers intermédiaires », ou des institutions à vocation culturelle ou scientifique, mais de compétences suffisamment limitées, théoriquement au moins, pour ne pas trop inquiéter les administrations fédérées qui d'ailleurs, à leur tour, s'engagent parfois dans des activités de politique culturelle extérieure <sup>19</sup>.

Créés dans la plus pure tradition de l'autonomie académique et du respect de l'indépendance de l'activité artistique, ces organismes (comme — au Canada — le Conseil des Arts, le Conseil national des Musées, le Conseil national de recherches, etc.) jouent bien entendu avant tout un rôle national. Leurs activités débordent cependant par bien des côtés sur le plan international <sup>20</sup> et deviennent ainsi l'objet

<sup>19</sup> Nous avons déjà mentionné le cas du Québec. La politique culturelle de la province de l'Ontario déborde également, à l'occasion, le cadre strictement national.

<sup>20</sup> Ainsi, le Conseil des Arts du Canada administre pour le compte du ministère des Affaires extérieures un programme d'échange avec certains pays d'Europe (France, Belgique, Suisse, Italie, Pays-Bas et Allemagne fédérale); il coiffe la Commission canadienne pour l'UNESCO. Il assure d'autre part, par délégation, une partie décisive de l'exécution des accords culturels.

En dehors de ces fonctions bien déterminées, les activités qu'entraîne la raison d'être même du Conseil des Arts, créent des relations culturelles extérieures qui risquent — au moins théoriquement — d'ignorer les préoccupations éventuelles de la politique extérieure.

Une situation comparable existe en ce qui concerne le *Conseil national de recherches*. Il assure la représentation canadienne dans les organisations scientifiques internationales et conclut, lui-même, des accords avec

d'efforts de coordination de l'administration responsable des relations culturelles extérieures<sup>21</sup>. Ceci est plus impérieux encore pour les organismes qui ont été créés spécialement pour assurer certaines fonctions de politique culturelle extérieure par délégation (instituts de culture, instituts d'enseignement de la langue, services d'échanges académiques, fondations de bourses internationales, etc. . .).

Il est difficile d'évaluer le degré de coordination atteint dans les différents cas. Les organismes autonomes orientent leurs activités selon des critères scienti-

---

des organismes correspondants à l'étranger (Académie des Sciences de l'URSS, Académie des sciences de la Tchécoslovaquie, Conseil national de recherches du Brésil). En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, il assure l'exécution des accords culturels dans le domaine des sciences naturelles. Conjointement avec le Ministère, il représente aussi le Canada auprès de l'OTAN au chapitre des activités scientifiques et auprès d'autres comités scientifiques pour la collaboration et l'expansion économique.

L'*Office national du film* possède une Direction de distribution pour l'étranger, étant donné qu'un de ses objectifs est de faire connaître le Canada à l'étranger. La distribution est assurée soit par ses propres bureaux (Londres, Paris, New York, Chicago, San Francisco, Buenos Aires, Nouvelle-Delhi, Tokyo), soit par ces cinémathèques dans les missions commerciales et diplomatiques (Éthiopie, Zambie, Tunisie, Sénégal, Thaïlande, Uruguay, Brésil, Chili).

D'autres organismes publics sont engagés dans des activités qui débordent sur le plan international : la Société Radio-Canada, les Musées Nationaux, la Bibliothèque Nationale, le Centre National des Arts, etc.

<sup>21</sup> Ces efforts ne craignent pas d'innover : pour la première fois, en 1968, une conférence réunit-elle ainsi les fonctionnaires compétents du ministère des Affaires extérieures de la République fédérale d'Allemagne et les responsables de toutes les institutions avec lesquelles le Ministère collaborait dans le domaine de la politique culturelle extérieure. (*Jahresbericht der Bundesregierung 1968*. Bonn, 1969, p. 86).

fiques, artistiques, académiques peut-être, — en tout cas sans faire intervenir, consciemment, des considérations politiques. Les organismes de recherche se désintéressent, ainsi, en règle générale, du principe de réciprocité cher aux accords culturels. Il serait intéressant d'étudier, cas par cas, les frictions éventuelles. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il essayé d'exercer une pression sur la politique de ces organismes, et comment ont-ils réagi ? Quelle est l'opinion qu'on se fait, dans les milieux politiques, du caractère strictement scientifique des critères qui sont invoqués parfois à l'appui de telle ou telle affectation de moyens importants ? Si les activités des organismes culturels autonomes risquent d'être mises au service de préoccupations politiques, ne risquent-elles pas parfois de servir des intérêts particuliers ?

Le nombre et l'éparpillement extraordinaire des organismes et des activités rendent difficile tout effort d'évaluation systématique. Les obstacles qui se dressent ainsi devant l'élaboration d'une politique culturelle extérieure bien structurée varient d'un pays à l'autre, en fonction du degré de centralisation. Il ne faut pas oublier non plus, qu'un important secteur de la vie artistique échappe à l'influence des autorités responsables à cause de sa dépendance étroite des circuits commerciaux d'ordre privé. L'orientation de l'exportation et de l'importation de manifestations culturelles répond ainsi aux seuls critères commerciaux et enlève un secteur important de la vie culturelle à l'influence — fût-elle coordinatrice — d'une politique culturelle nationale ou internationale.

Quel est le rôle, finalement, dans les efforts de coordination générale, des accords culturels ? Convaincus des bienfaits de la spontanéité, les milieux engagés dans des activités culturelles semblent

avoir des opinions assez partagées à ce sujet. Si les uns apprécient certaines simplifications administratives et garanties matérielles que les accords peuvent valoir aux échanges culturels, d'autres redoutent,

\* \* \*

Dans le domaine culturel et le domaine politique, les critères de rentabilité ne sont certes pas les mêmes. Qu'on ne considère pas, dans ce contexte, le terme « rentabilité » dans un sens trop économique. Comme le nombre de pages remplies ne témoigne pas, a priori, de la qualité d'un travail scientifique, ce n'est pas non plus le nombre des visiteurs qu'attire une exposition d'art à l'étranger, le nombre d'informations que fournit une mission diplomatique ou le nombre d'étudiants étrangers accueillis qui attestent la « rentabilité » d'une politique culturelle extérieure. Elle ne pourrait se mesurer qu'à la qualité de l'image que toutes ces activités ont réussi à créer dans les opinions publiques des pays destinataires. Et — pour répéter une question qui a déjà été posée au début du rapport : quel est le lien entre les affinités culturelles de l'individu et les options politiques du citoyen, et entre les options politiques du citoyen et la politique gouvernementale ?

Il n'est pas étonnant que les avocats d'une intensification des activités de politique culturelle extérieure en soulignent invariablement la nouveauté et l'apparition toute récente de cette dimension de la politique extérieure. Dès la fin du siècle dernier, pourtant, la discussion était vive sur la portée politique des activités culturelles internationales et — malgré l'absence de structures comparables aux « Directions des Affaires culturelles » actuelles — certains gouvernements n'ont point négligé les possibilités d'en tirer parti. L'UNESCO même, cette tentative de réaliser une politique culturelle *internationale*

au contraire, l'invasion bureaucratique dans des relations qui, pour leur développement, pourraient fort bien se passer de l'encouragement officiel (sinon des subventions).

(c'est-à-dire détachée de préoccupations nationales) a connu son prédécesseur : l'Organisation de coopération intellectuelle de la Société des Nations. Ces expériences, ont-elles influencé de façon sensible le cours des événements ? Est-il alors plus facile de croire dans l'avenir de l'instrument culturel de la politique extérieure en le faisant bénéficier du préjugé favorable que méritent toutes les innovations constructives ?

Ces remarques quelque peu sceptiques ne mettent nullement en doute, d'ailleurs, l'importance parfois décisive des *facteurs culturels* dans la politique internationale. Toujours est-il qu'il serait difficile de porter au crédit d'une *politique* culturelle extérieure ces phénomènes qui, dans la plupart des cas, sont des aboutissements de longs processus historiques.

Il serait peu convaincant de vouloir nier, d'autre part, que les conditions particulières de la politique internationale contemporaine et le développement foudroyant des moyens de communication de masse ouvrent des perspectives nouvelles aux politiques culturelles extérieures. On éprouve de la difficulté, pourtant, à l'heure actuelle, à trouver dans les « doctrines » de politique culturelle extérieure des conceptions vraiment nouvelles, dès qu'on pose la question fondamentale du « pourquoi ». Les éléments « mythiques » — méconnaissables parfois grâce à l'apparence d'une nouvelle légitimité qu'a su leur donner le jargon sociologique — encombrant toujours la recherche,